

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 27 février 2014 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme pour le programme 232 Vie politique, culturelle et associative

NOR : INTF1406976S

Le secrétaire général,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer,

Vu l'arrêté du 6 février 2014 portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur,

Décide:

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables de budget opérationnel de programme pour le programme 232 Vie politique, culturelle et associative sont désignés conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 février 2014.

Le secrétaire général,
D. LALLEMENT

ANNEXE

RESPONSABLES DE BUDGETS OPÉRATIONNELS DE PROGRAMME
PROGRAMME 232 VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME
0232-CCLA	BOP Cultes, associations	Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques
0232-CCNC	BOP CNCCFP	Le président de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
0232-CVPO	BOP Vie politique	La directrice de la modernisation et de l'action territoriale